



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## services d'urgence

Question écrite n° 11119

### Texte de la question

M. Dominique Dupilet attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des services d'urgence des hôpitaux. Actuellement, par le manque de moyens matériels et la pénurie de médecins urgentistes, ces services se trouvent confrontés à des situations pouvant mettre parfois en danger la sécurité des malades. En conséquence, il lui demande les dispositions qu'elle compte prendre pour remédier à ce problème bien spécifique.

### Texte de la réponse

La ministre de l'emploi et de la solidarité confirme à l'honorable parlementaire que la bonne prise en charge des urgences constitue pour son département ministériel une priorité de santé publique. Un forum sur cette question s'est effectivement tenu le 7 mars dernier au ministère de l'emploi et de la solidarité et a suscité un réel intérêt. Des travaux se poursuivent avec les médecins hospitaliers qui travaillent dans les services d'urgence afin de favoriser leur recrutement. Cette priorité est affirmée par la circulaire du 26 mars 1998 relative à la révision des schémas régionaux d'organisation sanitaire. La nécessité pour les services d'urgences de disposer des moyens humains et matériels nécessaires, sera aussi rappelée dans la circulaire budgétaire prévue à l'automne.

### Données clés

**Auteur :** [M. Dominique Dupilet](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11119

**Rubrique :** Établissements de santé

**Ministère interrogé :** emploi et solidarité

**Ministère attributaire :** emploi et solidarité

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 9 mars 1998, page 1290

**Réponse publiée le :** 31 août 1998, page 4806